

Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 1 p. (386v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45209>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [6 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméMarie Moret annonce à Piponnier que le vote dans les écoles, initialement prévu pour le mois de janvier, devait avoir lieu demain. Elle l'informe que François Bernardot ne pourra y assister et elle demande à Piponnier de dire à celui-ci que la commission procédera au renouvellement de ses pouvoirs ultérieurement.

SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Éducation](#)

Personnes citées[Bernardot, François \(1846-1903\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

88

Etamillets
6 février 1888

Monsieur Pironnier,

Le vote dans les écoles
pour le mois de Janvier
(déjà différé) doit avoir lieu
demain. M. Bernardoat
déclare ne pouvoir y
assister. La commission
scolaire devant venir renou-
veler ses pouvoirs.

Comme on ne peut
tout faire à la fois, et
que il n'y a là rien
d'urgent, je vous prie
de lui dire et de prendre
note pour vous-même
que nous procéderons

en conseil, dès que ma-
le pourra, au renou-
vellement de ces pouvoirs
(pour lequel, du reste,
aucune époque n'est
fixée dans les statuts)
mais que lorsque la
la commission actuelle
reste naturellement en
fonctions.

Je vous salue cordia-
lement

Marie Gadin